

רישום עולים לקופת חולים

- ביטוח בריאות ממלכתי
- פטור מתשלום דמי הביטוח לעולים
- תהליך הרישום
- רישום בקופת חולים כתנאי לקבלת טיפול רפואי

צ ר פ ת י ת

רישום עולים
לקופת חולים



הופק על ידי
גף מידע ופרסום
המשרד לקליטת העלייה
הלל 15 ירושלים 94581
כל הזכויות שמורות ©
ירושלים

Dept. des Publications
Ministère de l'Intégration
15 Rue Hillel Jérusalem 94581
Tous droits réservés ©

Numéro de catalogue: 0911102010

www.moia.gov.il
e-mail: info@moia.gov.il

FRANÇAIS

רישום עולים
לקופת חולים



INSCRIPTION A LA
CAISSE-MALADIE

INSCRIPTION A LA CAISSE-MALADIE

Le statut de nouvel immigrant , *olé hadash*, vous donne droit à une assurance maladie gratuite, *bitouah briout*, pendant les 6 premiers mois qui suivent votre alya, dans la mesure où vous ne travaillez pas.

Afin de profiter de ce droit vous devez vous inscrire.

Les services médicaux sont dispensés en Israël par l'intermédiaire des Caisses-maladie. Vous avez le choix entre quatre Caisses: la Klalit, la Méhouchédet, la Maccabi, la Léoumit.

L'inscription à l'assurance maladie se fait à la banque postale, dans l'un des bureaux de poste.

Comment s'inscrire?

Se rendre à l'un des bureaux de poste muni :

- du document, *afnaya*, qui vous a été remis au bureau du ministère de l'Intégration de l'aéroport. Il vous permettra de vous inscrire à l'assurance maladie.
- de la carte d'immigrant, *téoudat olé*.
- de la carte d'identité, *téoudat zéout*, ou de votre carte d'identité provisoire qui vous a été remis à l'aéroport.

Vous indiquerez à l'employé de la poste votre adresse, et à quelle Caisse-maladie, koutat holim , vous désirez adhérer. **L'inscription est payante** pour chaque adulte de la famille (de plus de 18 ans). Les enfants de moins de 18 ans seront inscrits avec leurs parents.

Vous devrez apposer votre signature sur l'imprimé d'inscription à l'assurance maladie qui mentionnera également le nom de la Caisse-maladie, koutat holim où vous vous êtes inscrit. L'employé vous remettra une photocopie de cet imprimé.

Heures d'ouverture des bureaux de poste:

Du dimanche au jeudi matin de 8h à 12h30, les dimanche, lundi, mardi et jeudi après-midi de 16h à 18h30, et le vendredi de 8h à 12h.

Il est également possible de s'inscrire à l'aéroport même dès votre arrivée, au bureau de poste , ouvert sans interruption de 7h à 19h.

Après votre inscription à la banque postale, vous vous rendrez à la Caisse-maladie choisie avec la photocopie de l'imprimé d'inscription et votre carte d'immigrant, *téoudat olé*. Vous y recevrez une **carte provisoire** de membre de la koutat holim, et s'il y lieu, de membre des services médicaux complémentaires, *bitouah mashlim*, qu'offre chaque Caisse-maladie, moyennant paiement (renseignez-vous).

La carte magnétique **définitive** vous sera envoyée par la poste à l'adresse mentionnée sur l'imprimé d'inscription, ou sera à retirer au bureau de la Koutat-holim.

On vous remettra le guide des services de la koutat holim où sont mentionnés toutes les agences de la Caisse-maladie ainsi que les noms et les heures de réception des médecins.

Dès votre inscription vous bénéficierez des services de votre Caisse- maladie

Si vous désirez changer de caisse, vous ne pourrez le faire qu'après une période d'un an dans la première caisse choisie.

Pour plus de détails sur le passage d'une caisse à une autre, se renseigner auprès des Caisses-maladie.

(Si vous travaillez dès votre arrivée en Israël, vous paierez l'assurance-maladie en fonction de vos revenus, cette somme sera prélevée directement sur votre salaire.)

Attention!

L'inscription à l'assurance-maladie est la condition siné qua non pour bénéficier d'une couverture médicale. Ne tardez pas à vous inscrire!

En cas de non inscription et de problème médical quelconque, vous risquez de vous exposer inutilement à de fortes dépenses.